

2026 DAC 168 Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 2026 par lequel monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer dix-neuf conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement à dix-neuf structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par monsieur Florian Sitbon au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association ***Duuu Radio**, 14, rue du Clos, BL 3 - C6 - Appartement 270, 75020, Paris.
N° de dossier 2026_05743. N° PARISASSO : 189249, N° SIRET : 82024617100020.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 33 500 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'**Association Prévention du Site de la Villette**, 211, avenue Jean Jaurès, 75019, Paris.
N° de dossier 2026_04705 ; 2026_04604. N° PARISASSO : 12425, N° SIRET : 34063517600019.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Atelier de Paris Carolyn Carlson** , 2, route du Champ de Manœuvre, 75012, Paris.
N° de dossier 2026_05297. N° PARISASSO : 20428, N° SIRET : 39864093800021.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Destination Jeune Public** , 11, villa Maurice Rollinat, 75019, Paris.
N° de dossier 2026_05573. N° PARISASSO : 182488, N° SIRET : 42393165800011.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Dixlesic and Co**, 22, rue Deparcieux, Maison des associations - BL 92, 75014, Paris.
N° de dossier 2026_05110. N° PARISASSO : 41841, N° SIRET : 53150203700025.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Graines de Mouvement** , 176, boulevard de Charonne, 75020, Paris.
N° de dossier 2026_04520. N° PARISASSO : 182798, N° SIRET : 80493661500025.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **La Pop** , 5, rue de Rouen, 75019, Paris.
N° de dossier 2026_06482. N° PARISASSO : 20305, N° SIRET : 32566565100049.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Le BAL**, 6, impasse de la défense, Immeuble le Bal, 75018, Paris.
N° de dossier 2026_03754. N° PARISASSO : 15948, N° SIRET : 49396355700027.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Le Grand Mélange** , 55, rue Montmartre, 75002, Paris.
N° de dossier 2026_03828. N° PARISASSO : 195430, N° SIRET : 83079616500017.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Les Contes du Vivant** , 8, rue du General Renault, 75011, Paris.
N° de dossier 2026_06725. N° PARISASSO : 199630, N° SIRET : 90505464900025.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Les Scènes Appartagées** , 13 bis, rue Henry Monnier, Co Onda, 75009, Paris.
N° de dossier 2026_06231. N° PARISASSO : 200632, N° SIRET : 83076246400022.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Maison de la Musique Contemporaine** , 10-12, rue Maurice Grimaud, 75018, Paris.
N° de dossier 2026_02656. N° PARISASSO : 197203, N° SIRET : 88364168000029.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Maison Ouverte** , 108, rue du Chevaleret, 75013, Paris.
N° de dossier 2026_05328. N° PARISASSO : 20808, N° SIRET : 32450071900020.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Musique Danse XXème** , 210, rue de Belleville, 75020, Paris.
N° de dossier 2026_06188. N° PARISASSO : 19134, N° SIRET : 34527163900014.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Photo Saint-Germain-des-Prés** , 2, rue des Beaux Arts, Galerie le Minotaure, 75006, Paris.
N° de dossier 2026_07205. N° PARISASSO : 70241, N° SIRET : 52910775700054.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Thanks For Nothing** , 9, rue Mansart, 75009, Paris.
N° de dossier 2026_06474. N° PARISASSO : 191241, N° SIRET : 83118677000028.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Théâtre de la marionnette à Paris** , 73, rue Mouffetard, 75005, Paris.
N° de dossier 2026_04866. N° PARISASSO : 53761, N° SIRET : 34112346100046.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 35 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Théâtre de la Ville** , 16, quai de Gesvres, 75004, Paris.
N° de dossier 2026_05033. N° PARISASSO : 52341, N° SIRET : 77566172100024.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée au titre de l'Art pour Grandir à l'association **Théâtre Paris-Villette** , 211, avenue Jean-Jaurès, 75019, Paris.
N° de dossier 2026_06050. N° PARISASSO : 164841, N° SIRET : 43353723000040.

Article 20 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions relatives à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 21 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 165 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2026, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.